



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

#### SEANCE DU DIX NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ

#### DELIBERATION N°DCC2025-068

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Absents : **9**

Pouvoir : **1**

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **13 Juin 2025**

Date d'affichage : **20 Juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix neuf juin, à dix-huit heures quinze, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

**Etaient présents :** Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

**Etaient absents :** Pierre François BELLINI, François CHIARASINI, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Patrick NANNI, Pierre POLI

**Absents représentés :** Roselyne FOLACCI (par M. GUGLIELMI).

**Secrétaire de séance élue :** Madeleine GUGLIELMI

---

**OBJET : COLLABORATION AVEC LA SOCIETE STUDIO 89 PRODUCTIONS, ENTITE DE PRODUCTION DU GROUPE M6.**

---

Le Président propose au conseil communautaire de délibérer sur l'établissement d'une collaboration avec la société Studio 89 Productions, entité de production du groupe M6.

L'objectif poursuivi par cette démarche est d'assurer une promotion significative du territoire intercommunal du Celavu Prunelli, et plus spécifiquement de la Vallée du Prunelli, en s'associant au tournage de l'émission télévisée "La Meilleure cuisine régionale, c'est chez moi !". Ce programme bénéficie d'une diffusion sur une chaîne nationale (M6), garantissant ainsi une visibilité exceptionnelle. Le tournage sur notre territoire est programmé pour le jeudi 29 mai 2025, au sein du restaurant "Le Village Bastelicaccia".

Conformément aux termes de la proposition de collaboration, Studio 89 Productions s'engage à produire une séquence dédiée à notre territoire, sous forme de "carte postale". Cette séquence valorisera les paysages, le patrimoine et les savoir-faire locaux.

En contrepartie de cette exposition médiatique d'envergure nationale, la Communauté de communes du Celavu Prunelli, s'engage à mettre gracieusement à disposition de Studio 89 Productions l'hébergement pour son équipe de tournage. Cet accueil comprendrait 19 chambres avec petits déjeuners pour la nuit du mercredi 28 au jeudi 29 mai 2025. La contribution financière y afférente, est de 1400 € hors taxes (HT), le groupe M6 prenant en charge tout éventuel dépassement.

La Communauté de communes sera autorisée à communiquer sur cet accueil du tournage sur ses propres supports internet et réseaux sociaux (en respectant les conditions de citation de l'émission, notamment l'utilisation du titre en lettres bâton et l'absence de logos M6 ou Studio 89) pour une durée de trois mois suivant la fin de la première diffusion du Programme. Toute communication à la presse régionale devra être validée au préalable par Studio 89 Productions.

Ce partenariat représente une opportunité majeure de renforcer l'attractivité et le rayonnement touristique du Celavu Prunelli à l'échelle nationale, en capitalisant sur la popularité d'une émission grand public et en acquérant des outils promotionnels de haute qualité.



**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré :**

**DECIDE**

-D'approuver la collaboration avec la société Studio 89 Productions (Groupe M6) pour la promotion du territoire du Celavu Prunelli, en vertu des avantages et engagements réciproques exposés.

-D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes du Celavu Prunelli, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document s'y rapportant avec la société Studio 89 Productions.

-D'approuver la participation financière de l'Office de Tourisme Intercommunal du Celavu Prunelli, consistant en la mise à disposition de l'hébergement de l'équipe de tournage, pour un coût estimé et plafonné à 1400 € HT, et d'autoriser l'engagement de la dépense y afférente.

-De charger Monsieur le Président de la Communauté de communes du Celavu Prunelli de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
**Madeleine GUGLIELMI**

*La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.*

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Le Président  
**Noël-Dominique LIVRELLI**

